

MAIRIE
DE
MONTRÉSOR



MONSIEUR LE MAIRE
DE LA COMMUNE DE MONTRÉSOR
À :

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 JUIN 2024

Compte rendu.

Nombre de conseillers en exercice : 11.

Présents : 09. Votants : 11.

Le 10 juin 2024 à 20h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Montrésor, sous la présidence du Maire, Frédéric GAULTIER.

Etaient présents : Mmes BEGUIN BISIAUX JUILLET. M.M. ARCHER COURATIN GALLAIS GAULTIER MOUSNY TOURATIER.

M. Luc POUIT, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric GAULTIER.

Mme Sophie SOUVERIN, absente, a donné pouvoir à M. Pascal COURATIN.

Date de convocation et d'affichage : 05 juin 2024.

Secrétaire de séance : M. Franck GALLAIS.

Sauf mention contraire, les délibérations sont prises à l'unanimité des votants.

Décisions du Maire.

- Réalisation des diagnostics – vente et de l'audit énergétique pour la cession des bâtiments communaux 19, Grande Rue par l'entreprise DIAGHABITAT pour un montant de 1 189 € TTC.
- Acquisition d'une motopompe et ses équipements (endommagés par les inondations) auprès de l'entreprise MOULE pour un montant de 1 111, 85 € TT.
- Branchement électrique de l'aire de camping-cars par la société AEPB pour un coût de 403, 25 € TTC.
- Attribution d'un emplacement provisoire pour la vente d'outillages sous la Halle aux Cardeux.
- Renouvellement et attribution de concessions au cimetière communal.
- Mise à disposition du local D au pôle 32, Grande Rue pour la société histoires de potagers.
- Réalisation de supports de communication par la société ATOUTFORMAT pour un coût total de 671 € HT, destinés à la saison estivale.
- Remplacement de la carte de gestion de la pompe à chaleur par l'entreprise HERVE THERMIQUE pour un montant de 949, 20 € TTC.
- Approbation des contrats d'abonnement auprès de la société CAMPING CARS PARK.
- Réservation auprès du Proxi, de la boulangerie BEAUGRAND et du *Café de la Ville* pour le repas des Aînés.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu des réunions de Conseil municipal des 20 et 25 mars 2024. Ils sont approuvés à l'unanimité des votants.

Personnel communal

1. Gardiennage de la Halle aux Cardeux.

Il est proposé une indemnité de 500 € à Mme Mauricette TALBORDET pour le gardiennage de la Halle aux Cardeux en 2024.

Délibération.

Le Conseil municipal attribue une indemnité de 500 € à Mauricette TALBORDET pour le gardiennage de la Halle aux Cardeux en 2024.



Budget communal

2. Remboursement anticipé de l'emprunt à court terme de la Caisse Régionale du Crédit Agricole.

Délibération.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à rembourser les 250 000 € contractés de manière anticipée en juin 2024.

3. Approbation de la délibération budgétaire modificative n°1.

Une recette de 16 000 € liée à la vente des bâtiments 19, Grande Rue a été prévue en section de fonctionnement au budget primitif 2024. Cette recette doit être inscrite en section d'investissement :

- Recette de fonctionnement : - 16 000 €.
- Recette d'investissement : + 16 000 €.

Délibération.

Le Conseil approuve la délibération budgétaire modificative.

Gestion des bâtiments communaux

4. Mise en sécurité de la collégiale Saint – Jean Baptiste.

M. le Maire rappelle les étapes de ce projet initié par le Département d'Indre – et – Loire pour les cinq collégiales de Touraine, à la suite de l'incendie de Notre – Dame de Paris.

La Direction régionale des affaires culturelles du Centre et le Département d'Indre – et – Loire envisagent de relancer ce projet en 2024-2025 avec une prise en charge à 100 % de l'opération par ces deux acteurs.

5. Réfection des extérieurs de la Mairie.

La réfection des menuiseries extérieures sera engagée dans les prochaines semaines. Les conseillers déterminent le choix de la couleur et portent leur préférence sur la couleur tartare.

Une abstention : M. Gilles MOUSNY.

Aménagement urbain

6. Opération façades.

Les travaux sur les façades des bâtiments au n°18 de la Grande Rue et au n°3 de la rue de Blackford sont achevés :

- Coût des travaux 18, Grande Rue : 5 413, 55 € HT. Soit une subvention de 20 % : 1 082, 71 €.
- Coût des travaux 03, rue de Blackford : 7 758 € HT. Soit une subvention de 20 % : 1 551, 60 €

Délibération.

Le Conseil municipal approuve les subventions opérations façades.

7. Réaménagement de la rue de Chemillé.

Les conseillers font le point sur ce projet inscrit en 2025. Une concertation est engagée avec les services intervenants, Loches Sud Touraine pour l'eau et l'assainissement ; le Département pour le réaménagement de la chaussée et la végétalisation du périmètre.

8. Proposition du SIEIL de mise en lumière du château et de la collégiale Saint – Jean Baptiste.

Le Conseil porte sa préférence sur le remplacement par la commune de projecteurs en se fournissant auprès de l'entreprise CDELEC.

9. Aménagement paysager de l'aire de camping - cars.

Un aménagement paysager complémentaire va être mené.

Intercommunalité

10. Adhésion de la commune de la Tour Saint – Gelin au syndicat Cavités 37.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve l'adhésion de la commune de la Tour Saint – Gelin au syndicat Cavités 37.

Vie locale

11. Attribution des subventions aux associations pour l'année 2024.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve les subventions proposées par la commission animation :



Nom de l'association	Attribution en 2023	Proposition de la commission pour 2024
ADMR secteur de Montrésor	0 €	200 €
Fanfare de Nouans	220 €	220 €
Arboredanse	200 €	200 €
<i>Montrésor se raconte</i>	3 000 €	4 000 €
Foyer rural du canton de Montrésor	0 €	200 €
Association FOULQUES NERRA	3 000 €	3 000 €
COMITE ANIMATION MONTRESORIEN	1 000 €	1 000 €
THEATRE DE L' ANTE	1 123 € (repas compris)	1 123 € (repas compris)
ADOUR	200 €	300 €
APE MONVILLOC	0 €	100 €
MFR VAL DE MANSE (Evan HEZELOT)	50 €	50 €
MFR AZAY LE RIDEAU (Gomes Ribeiro)	0 €	50 €

12. Point sur le repas des aînés.
Les conseillers se répartissent les différentes tâches à réaliser.

Questions diverses

- *Les conseillers s'accordent sur l'installation de compteurs pour le restaurant et la coutellerie du pôle d'économie circulaire.*
- *Les conseillers se répartissent les permanences au bureau de vote pour les élections législatives.*

